



Avenant au contrat de travail

Par **karukera**, le **31/07/2008 à 21:40**

Bonjour,

Mon employeur m'informe par mail, que à compter de maintenant, mon system de rémunération sur commission sera soumis à de nouvelles modalités, qui ne seront bien sur pas à mon avantage.

Lorsque je lui ai réclamé un avenant à mon contrat de travail, celui à répondu, qu'il n'est voyait pas l'utilité, et que ce n'était pas nécessaire.

merci de me confirmer, si lorsqu'on modifie le system de rémunération, cela doit faire obligatoirement l'objet d'un avenant au contrat de travail.

Merci pour votrer aide